

# La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 104 - MARS 2017  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : premier trimestre 2017

**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
LE 25 MARS  
À 17H30  
VOIR PAGE 20**

## Inacceptable !

En 27 ans d'existence, l'ASCOT a, au gré des événements, navigué entre déception, satisfaction et espoir !

L'ASCOT, ne pouvant accéder, depuis plus de 20 ans, au plateau de Chanturgue et aux parcelles dont elle est locataire, a œuvré pour que celui-ci devienne accessible. Malgré moult courriers, actions juridiques, rencontres avec les services de l'urbanisme de la Ville, rien de concret n'a abouti.

**Devant le manque de volonté de la ville de régulariser les problèmes liés au foncier, nous avons donc axé nos demandes, il y a près de 10 ans, sur la création d'un réseau de chemins ouverts au public sur le sommet du plateau.**

Dans notre dernière Chronique (N° 103 p. 12), nous avons fait état de nos inquiétudes sur ce point précis.

En effet, notre participation et notre contribution dans le cadre du PLU de la ville de Clermont, avaient, entre autres, pour but d'obtenir (enfin !) la réalisation d'un réseau de sentiers ouverts au public sur sa partie sommitale (voir notamment Chroniques N° 101 p. 1-4 et N° 102 p. 6-11). Ce réseau, permettant – d'une part d'accéder aux principales structures archéologiques mises en évidence par les travaux de Paul Eychart et – d'autre part de faire le tour du plateau en bénéficiant d'un formidable balcon sur la ville, aurait concrétisé l'orientation « Panorama et point de vue majeur à pérenniser » du SCoT du Grand Clermont.

**Nos espérances étaient fortes mais celles-ci, après la consultation du PLU voté et approuvé, furent vite « douchées » par la non-prise en compte de nos propositions d'emplacements réservés !**

*Suite page suivante*



*Point de vue du sommet de Chanturgue (direction sud/sud-ouest)*



Association pour la  
Sauvegarde des Côtes de  
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Fd

Courriel :  
[ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

Sites internet  
[www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)

## SOMMAIRE

Éditorial..... 1 à 2

Formidable ! Un levé  
LIDAR pour le site des  
Côtes !..... 3 à 7

Promenade naturaliste  
sur les Côtes..... 8 à 9

Chronologie du mobilier  
du 2<sup>e</sup> âge du Fer en  
Auvergne..... 9

Gergovie à l'INPI..... 10

Histoire des Arvernes  
..... 11 à 17

Brèves..... 18 à 19

Annnonce de l'assemblée  
générale..... 20

Adhésion/abonnement... 20

Nous avons donc demandé un rendez-vous à MM. Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand, et Grégory Bernard, adjoint à l'urbanisme (N° 103 p. 12), et avons été reçus (le 10/01/2017) par M<sup>mes</sup> Harrault et Lauradoux, de la direction de l'urbanisme. Ces dernières nous ont confirmé que les seuls emplacements réservés retenus dans le PLU pour le site des Côtes étaient ceux proposés par Clermont Communauté (« Clermont Auvergne Métropole » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) et que le tour du plateau de Chanturgue était (seulement) pris en compte dans les OAP (orientations d'aménagement et de programmation pour les 15 ans à venir).

Ces réponses ne nous satisfont absolument pas, d'autant plus que les sentiers proposés par Clermont Communauté ne permettent nullement d'accéder aux principales structures archéologiques pouvant participer à la valorisation patrimoniale dans le cadre du plan de gestion de l'ENS !

**Attendre 15 ans (sans garantie !), que se concrétise (peut-être !) le tour de Chanturgue est, pour nous ASCOT qui travaillons sur cet objectif depuis plus de 20 ans, INACCEPTABLE !**

INACCEPTABLE car la situation actuelle ne nous permet pas d'entretenir des vestiges importants sur certaines parcelles non desservies par des sentiers !

INACCEPTABLE car les OAP peuvent être modifiées, voire supprimées en fonction des équipes municipales en place : en gros, cela permet de faire des promesses à peu de frais et sans engagement sur le mandat en cours ; et comme les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

INACCEPTABLE car l'orientation du SCoT du Grand Clermont « Panorama et point de vue majeur à pérenniser », pourtant reprise dans les OAP du PLU de Clermont-Ferrand, n'est pas prête d'être respectée alors qu'elle pourrait se concrétiser à moindre coût !

Cela nous rend très amer et très sceptique sur la « démocratie participative » dont se gargarisent certains de nos élus ! L'ASCOT s'implique en vain (CCVL, réunions concernant le PLU, l'ENS, remises de dossiers, participation aux enquêtes publiques, etc.) et dépense beaucoup d'énergie pour trouver des solutions aux nombreux problèmes et désordres affectant le site des Côtes considéré, sur le papier, comme le poumon vert de l'agglomération, mais qui est en réalité un défouloir et un espace de non-droit !

Il est souhaitable que le plan de gestion de l'ENS des Côtes prenne en compte toutes ces problématiques (foncier, cheminements publics) ainsi que celles des habitants, propriétaires et locataires de terrains qui entretiennent (dans le respect des biens et des lieux) cet espace naturel. L'ASCOT agira donc en ce sens lors des prochaines réunions en vue de l'élaboration du plan de gestion. Il reste donc une lueur d'espoir pour que les cheminements proposés se réalisent dans le cadre de ce plan de gestion pour les 5 ans à venir.

L'ASCOT, forte de sa détermination et de l'appui de près d'une centaine d'adhérents, fera tout pour obtenir satisfaction dans les plus brefs délais, c'est-à-dire au cours du mandat de l'actuelle équipe municipale !

Enfin, pour terminer sur une note un peu plus optimiste, **nous ne pouvons que nous réjouir de la réalisation d'un levé LIDAR sur l'ensemble du site des Côtes de Clermont** (voir pages 3 à 7), mutualisé avec le CEN, que l'ASCOT financera sur ses fonds propres et peut-être par un appel à souscription (ceci dépendra du montant à déboursier). Ces nouvelles perspectives, sans atténuer notre déception sur le dossier de Chanturgue, nous encourageant à aller toujours de l'avant...



*Point de vue du sommet de Chanturgue (direction sud-est)*

*Photographies (page précédente et ci-dessus) de J.-L. Amblard / ASCOT - mars 2017*



# Formidable ! Un levé LIDAR pour le site des Côtes !

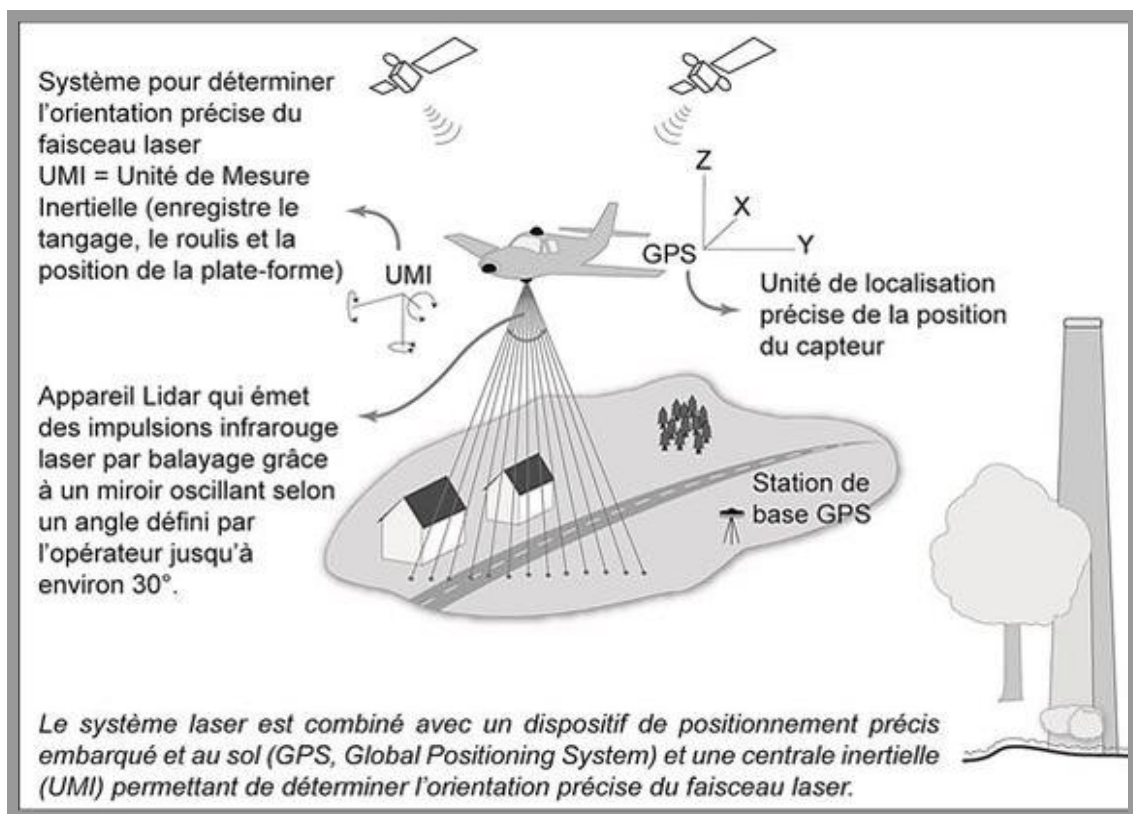
## Qu'est-ce-que le LIDAR ?

### Définition et principe

LIDAR est l'acronyme de l'expression de langue anglaise *light detection and ranging*. En français, on parle d'« altimétrie de laser aéroportée ». Il s'agit donc d'une technique de télédétection par laser dont les principes sont les suivants :

- ➔ L'appareil LIDAR (un télémètre laser), embarqué le plus souvent à bord d'un avion, émet des impulsions infrarouges laser (spectre visible de la lumière) dont le faisceau lumineux balaie très rapidement la surface terrestre grâce à un miroir oscillant (par bandes de plusieurs centaines de mètres de largeur). On obtient ainsi un « nuage de points » en trois dimensions, renseigné par des coordonnées x, y et z.
- ➔ Le LIDAR est associé à un système GPS (géolocalisation par satellite) permettant de calculer la trajectoire de l'avion et d'en déduire la localisation exacte des points d'impact, ainsi qu'à une UMI (unité de mesure inertielle) servant notamment à corriger les effets de tangage et de roulis.
- ➔ Le nuage de points obtenu fait ensuite l'objet de filtrages permettant notamment de séparer les points ayant touché le sol de ceux ayant touché la végétation et les différents objets (murs par exemple...). Les points sont ainsi classés et attribués aux objets ou micro-reliefs qu'ils participent à décrire. Il existe donc plusieurs méthodes de filtrage en fonction des types d'objets, d'aménagements anthropiques que l'on souhaite observer.
- ➔ On parvient ainsi à modéliser une surface et à produire un MNT (Modèle Numérique de Terrain) à partir des points ayant touché le sol, dans le but de discerner les anomalies micro-topographiques souhaitées.
- ➔ Différents modes de traitement d'images et de modes de visualisation développés dans des logiciels permettent ensuite de faire varier les sources de luminosité et les ombrages pour visualiser au mieux les objets et micro-reliefs recherchés.

Voilà donc décrit de manière très simplifiée, avec un certain nombre de raccourcis, le principe du LIDAR appliqué à l'archéologie. **Pour en savoir plus, nous incitons nos présents et futurs adhérents à assister à notre assemblée générale qui sera suivie d'une conférence de M. Pierre Boivin sur ce sujet (cf. dernière page).**



Principe du système laser aéroporté = LIDAR

d'après K. Ostir dans X. Rodier (dir.), "Information Spatiale et Archéologie", Errance, 2001

La technique du LIDAR permet donc de détecter les reliefs **au sol** (– soit présents sur le sol – soit révélés par le sol : par exemple talus ou bombements de terrain artificiels) avec une précision en centimètres. En revanche, il ne permet pas de déceler les vestiges enfouis dans le sol : pour ce faire, on utilise des techniques comme la thermographie (identification des anomalies de rayonnement infrarouge thermique mesurées à la surface du sol) ou la prospection géophysique (par résistivité électrique ou électromagnétique).

## **Historique du LIDAR**

Les premiers télémètres ou altimètres laser apparaissent au début des années 60 lors des programmes spatiaux américains. La télémétrie laser sert notamment à mesurer la distance Terre-Lune en mai 1962 et à cartographier la Lune lors de la mission Apollo 15 en 1971. Depuis, le LIDAR a trouvé des applications dans les domaines de la topographie, de la météorologie, des risques sismiques, de l'agronomie, de la sylviculture, de la régulation du trafic aérien, de la sécurité routière (contrôle de vitesse...), etc.

Mais il faut attendre le début des années 2000 pour que le LIDAR soit employé dans le domaine archéologique, en particulier en milieu forestier, cette technique permettant en effet d'enregistrer les micro-reliefs en occultant une grande partie de la couverture végétale. Les premières expériences ont lieu en Allemagne et en Grande-Bretagne. Parmi les premiers essais effectués en France, on trouve, en 2006, le levé LIDAR de Saint-Martin-du-Mont en Côte-d'Or et celui de la forêt de la Haye aux environs de Nancy.

Au niveau local, le LIDAR a notamment permis de résoudre des questions relatives à la volcanologie de la Chaîne des Puys (programme LidArverne réalisé sur une superficie de 19 km<sup>2</sup> du col de la Moréno au col des Goules) et à la construction du temple de Mercure : de quelles carrières provenaient les blocs de pierre utilisés ? Par quel chemin étaient-ils acheminés jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme ?

L'équipe de recherche, dirigée par le volcanologue Pierre Boivin, l'archéologue Bertrand Dousteysier et le physicien Didier Miallier, spécialiste de la datation en archéologie et en géologie, a ainsi découvert que les carrières de trachyte se situaient dans le cratère Killian, situé immédiatement en contrebas du col de Ceyssat (direction sud-ouest). Pour transporter les monolithes à leur point de destination, on empruntait très vraisemblablement le chemin de la Berthe contournant le Puy de Dôme par ses côtés ouest et nord, l'étude du levé LIDAR ayant permis de montrer que ce chemin se poursuivait autrefois jusqu'au milieu de son flanc est et se terminait par une plateforme, située juste à l'aplomb de l'entrée du temple. Selon l'hypothèse des scientifiques, les blocs de pierre étaient ensuite tirés grâce à des cabestans sur les 225 m de dénivelé restant à parcourir.

## **L'action de l'ASCOT**

Suivant de près l'actualité archéologique, en particulier les recherches locales, nous savions donc que la technique du LIDAR pouvait être d'un apport considérable à la recherche archéologique, son coût très important nous empêchant toutefois d'envisager sérieusement un financement par nos propres moyens de ce procédé pour le site des Côtes. L'ASCOT, voulant se renseigner plus précisément sur cette technique, avait participé à une journée sur ce sujet en octobre 2014, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique)<sup>1</sup>, grâce à une invitation transmise par M. Pierre Boivin (cf. Chronique N° 95 p. 8).

Cependant, les coûts du LIDAR ayant considérablement baissé ces toutes dernières années, l'ASCOT, dès fin 2015, commença à envisager sérieusement un levé LIDAR pour le site des Côtes. Lors de notre assemblée générale d'avril 2016, nous annonçons dans notre rapport moral qu'un levé LIDAR constituait un des objectifs majeurs de notre association.

---

<sup>1</sup> Suite à un appel à projet du Gouvernement (secrétariat aux affaires régionales) en 2002, destiné à développer les SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) et à les rendre plus accessibles, l'État et la région Auvergne ont décidé de créer le CRAIG en 2007. Le CRAIG est depuis 2011 un Groupement d'intérêt public, suite à l'adhésion en 2009 des départements et de plusieurs agglomérations (préfectures et sous-préfectures) ; ceci afin de doter les partenaires du CRAIG de droits statutaires, de pouvoir contractualiser directement avec les administrations membres et d'avoir une gestion autonome.

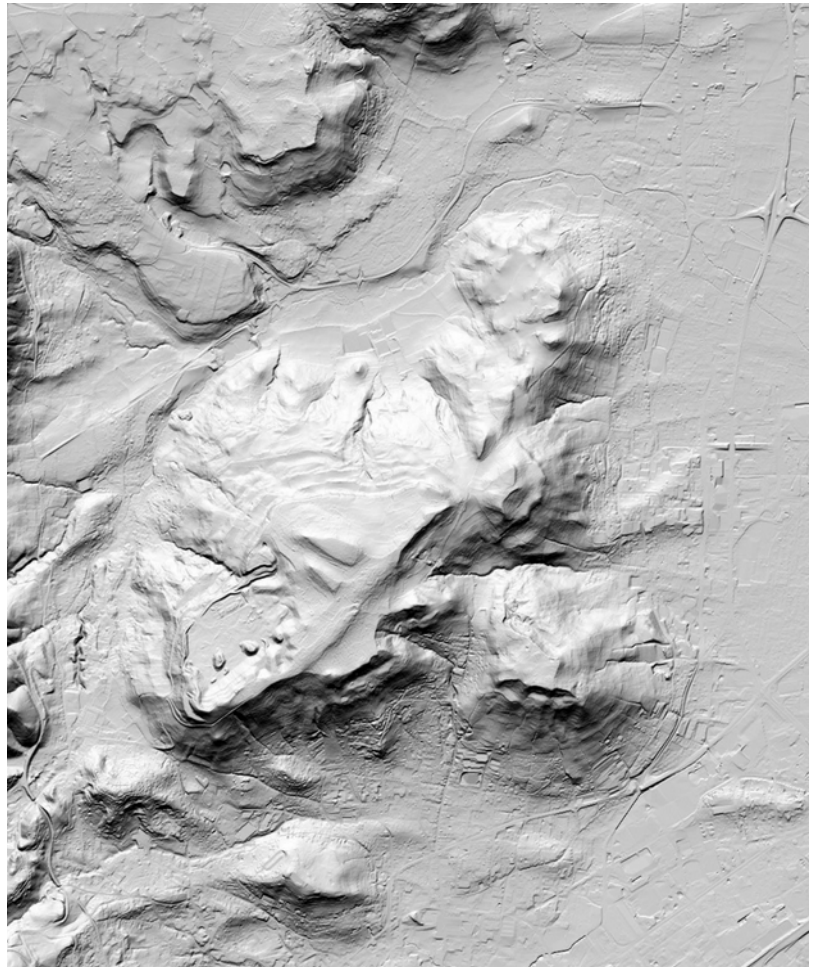
Le CRAIG comporte les personnes et structures suivantes : une équipe de cinq personnes, un conseil d'administration déterminant la politique menée et prenant les décisions (composé des représentants des collectivités locales concernées, présidé par le Préfet de Région) et un comité de direction pouvant être consulté sur toute question touchant notamment à l'organisation et au fonctionnement du CRAIG (composé principalement de représentants des administrations).

Les principales missions du CRAIG sont de « favoriser les connaissances, la diffusion et l'usage de l'information géographique » mais aussi de : coordonner la production, l'acquisition et la diffusion des données géographiques ; favoriser les approches mutualisées (mise en commun des thématiques) ; organiser des journées et sessions d'information et de formation ; accompagner les utilisateurs en les informant des changements et évolutions en leur proposant un appui technique et méthodologique.

Nous donnant quelques années pour atteindre ce but, les circonstances et le soutien de M. Pierre Boivin (Université Blaise-Pascal, Laboratoire Magmas et Volcans, CNRS, membre associé du CRAIG, volcanologue faisant partie de la commission pour la candidature de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO) ont toutefois entraîné sa concrétisation dès la campagne LIDAR de l'hiver 2017 !

Certes, un levé LIDAR, rendu public en février 2015, avait déjà été réalisé pour le territoire de Clermont Communauté (cf. image ci-dessous) ; mais si l'échelle (résolution de 5 m) s'est révélée probante pour observer certains phénomènes géologiques – on a notamment identifié trois effondrements sur le flanc sud de Chanturgue – elle est en revanche inopérante pour l'archéologie qui demande une résolution beaucoup plus fine : la densité d'échantillonnage (impulsions laser interceptées au sol) doit être de 10 points au m<sup>2</sup> afin de bénéficier d'une précision altimétrique et planimétrique optimum, de l'ordre de 10 cm.

Le 25 juillet, Jean-Louis Amblard et Philippe Gras, membres du comité de direction et référents archéologie de l'ASCOT, rencontrèrent MM. Pierre Boivin et Bertrand Dousteysier – ce dernier ingénieur de recherche-archéologue spécialisé dans l'archéologie aérienne et la période gallo-romaine à la Maison des Science de l'Homme (dépendant conjointement du CNRS et de l'Université Blaise-Pascal) – afin de se renseigner plus avant. Le volcanologue et l'archéologue sont en effet, au niveau local, parmi les meilleurs spécialistes, sinon les meilleurs spécialistes, dans leurs parties respectives, de la technique du LIDAR, comme en attestent leurs résultats concernant la construction du temple de Mercure (cf. ci-dessus). Les deux scientifiques répondirent patiemment à nos questions, paraissant très intéressés par le site des Côtes, et nous encouragèrent dans notre objectif qui, selon eux, pouvait se concrétiser rapidement, peut-être dès la prochaine campagne d'acquisition de données LIDAR !



En outre, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) – avec lequel l'ASCOT est en contact dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) – ayant demandé un levé LIDAR sur la partie clermontoise du site des Côtes qui fait l'objet de cet ENS (cf. Chronique N° 103 p. 3), il nous est apparu qu'il fallait profiter de cette dynamique en demandant un levé LIDAR pour l'ensemble du site dès la prochaine campagne, celle de l'hiver 2017.

Nous fûmes encouragés en cela par M. Boivin qui nous aida à définir un périmètre comprenant l'ensemble du massif des Côtes (c'est-à-dire jusqu'au bas de ses versants), ce qui correspond à environ 16 km<sup>2</sup>.

Le 5 septembre (la date limite étant le 8), l'ASCOT remettait au CRAIG sa lettre de candidature pour le projet d'acquisition de données LIDAR de l'hiver 2017, celle-ci étant adressée à M. Frédéric Deneux, directeur du CRAIG, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Sandrine Tous, chargée de mission géomatique assurant le suivi du projet LIDAR. Dans cette lettre, l'ASCOT indique que :

- ✕ sa demande est en phase avec les objectifs de l'association et qu'après ses actions de sauvegarde (arrêt de l'exploitation de la carrière), de valorisation (restauration du *fanum*, table paysagère), de diffusion des connaissances (visites du site, articles de *La Chronique de l'Oppidum*, site Internet), la reprise des recherches sur les Côtes constituerait une nouvelle étape dans la continuité de ses actions
- ✕ « *Le levé LIDAR, existant actuellement pour le territoire de Clermont Communauté, est d'une résolution bien entendu insuffisante (5 m x 5 m) pour mettre en oeuvre les recherches et études nécessaires permettant de détecter les micro-structures ou micro-reliefs d'origine anthropique relatifs à l'occupation ou à la fréquentation humaine du site au cours des millénaires (mise en valeur du sol pour la culture et l'élevage, aménagements du réseau hydrographique, habitats, vestiges funéraires ou*

culturels, monuments publics et sanctuaires antiques, vestiges de fortifications, de murs d'enceinte préhistoriques ou protohistoriques, etc.). »

- ✕ un levé LIDAR très précis ne pourrait que susciter l'intérêt des scientifiques, que ce soit pour l'archéologie – le site des Côtes étant occupé à toutes les grandes périodes archéologiques (du Néolithique au Moyen Âge) –, la géographie environnementale, l'occupation du sol, l'étude du parcellaire, la géologie, etc.
- ✕ MM. Boivin et Dousteysier ont manifesté leur grand intérêt pour un levé LIDAR du site des Côtes
- ✕ le CEN ayant demandé un levé LIDAR, nous demandons à lui être associé afin de mutualiser nos moyens.

Le vendredi 23 septembre, une réunion d'information a lieu dans les locaux du CRAIG (campus des Cézeaux à Aubière), l'ASCOT étant représentée par Jean-Louis Amblard. Outre la restitution des données LIDAR de la campagne 2016, la seconde partie de la réunion est consacrée au projet LIDAR 2017. Il s'agit de valider les sites et les zones retenues et d'évoquer le calendrier des échéances à venir.

**Parmi les 22 sites retenus, figure bien celui des Côtes de Clermont** pour une superficie de 13,1 km<sup>2</sup> et un tracé englobant de 16,9 km<sup>2</sup> (le tracé englobant tient compte du parcours réel de l'avion).

Le CRAIG, Groupement d'intérêt public, organisme piloté par l'État et la Région ayant pour mission de recueillir, traiter et diffuser l'information géographique, permet de regrouper les demandes de différentes parties (associations, collectivités territoriales, établissements publics...), de leur apporter ses compétences très pointues et de mutualiser les moyens (cette mutualisation a notamment pour conséquence de faire baisser les coûts), ainsi qu'il est écrit dans l'article 1<sup>er</sup> de la convention de partenariat (cf. ci-dessous) entre le CRAIG et l'ASCOT : « *Dans le cadre de ses missions le CRAIG doit permettre, entre autres, de créer des synergies entre acteurs afin de réaliser des économies d'échelle tant sur le plan matériel, qu'humain et financier en matière d'acquisition de données géographiques.* ».

Dans le programme 2017, on trouve entre autres le Conseil départemental, la commune de Besse-Saint-Anastaise (pour l'ENS Pavin), quatre Réserves Naturelles Nationales (dont celle de la vallée de Chaudesfour), le CEN (pour des zones naturelles dont il a la gestion) ou les amis du Mézenc.

L'existence du CRAIG permet donc d'obtenir un levé LIDAR à un coût raisonnable (300 € au km<sup>2</sup>). Sans son existence, qui prend en charge toute la procédure du début à la fin, les levés LIDAR seraient donc pratiquement inaccessibles pour des petites associations comme l'ASCOT, tant du point de vue financier que technique ou administratif.

Cependant, ce faible coût s'explique aussi par le fait que les données ne sont pas la propriété du demandeur, lui et ses partenaires en ayant simplement l'exclusivité pendant deux ans. Les données, qui sont stockées, archivées et délivrées par le CRAIG, appartiennent en fait à cet organisme et peuvent ensuite être diffusées par ce dernier.

Pour le projet LIDAR 2017, comme pour ceux des années précédentes, le rôle du CRAIG est donc d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte des divers partenaires (demandeurs) tel l'ASCOT, c'est-à-dire de :

- ➔ rédiger le cahier des charges en accord avec les besoins du demandeur
- ➔ lancer le marché d'acquisition
- ➔ réaliser l'analyse des offres des sociétés ayant répondu à l'appel d'offre
- ➔ réaliser la demande de cofinancement FEDER
- ➔ suivre les travaux du prestataire retenu.

Le marché a été lancé début décembre 2016. Le prestataire retenu est la société SETIS (du groupe Degaud à Grenoble), la partie acquisition des données aériennes étant sous-traitée à l'IMAO (dont le siège est à Limoges).

Le 6 décembre, nous recevons le projet de « **Convention de partenariat entre le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) et l'Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue pour la réalisation d'un levé LIDAR sur le site des Côtes de Clermont** », en dix articles ; l'objet de la convention étant « *de définir les modalités de participation financière de l'ASCOT à la réalisation de MNT LIDAR* » (Article 2 – Objet de la convention).

La zone à la charge de l'ASCOT étant d'environ 9,4 km<sup>2</sup> (l'autre partie, de moindre superficie, étant financé par le CEN), elle devra déboursier entre 1187 € et 2966 € (Article 4 – Montant de la participation). Les programmes du CRAIG bénéficient en effet du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne. Le premier montant correspond à la participation financière maximum du FEDER (soit 60 % du coût), le second à aucune participation (pour information, le FEDER avait financé 50 % de la campagne LIDAR précédente).



Cette convention fait office de document officiel quant à l'acceptation de la demande de l'ASCOT par le conseil d'administration du CRAIG : « Lors du conseil d'administration du CRAIG du 7 octobre 2016 les membres du GIP (Groupement d'intérêt public) ont validé le principe d'une acquisition mutualisée de données LIDAR qui permettra de mieux connaître la topographie de sites archéologiques, de tourbières, de forêts à des fins de recherches, de gestion et de valorisation des dits sites. Le CRAIG s'est rapproché de l'ASCOT pour étudier les modalités de participation financière à ce projet. » (Article 1<sup>er</sup> – Préambule).

L'acquisition des données LIDAR y est prévue pour janvier-avril 2017, le CRAIG s'engageant à livrer les produits finis (données) au plus tard en septembre 2017, ainsi qu'un rapport détaillant le déroulement de la mission (cf. Article 3 – Modalités d'acquisition et Article 6 – Justificatifs de réalisation).

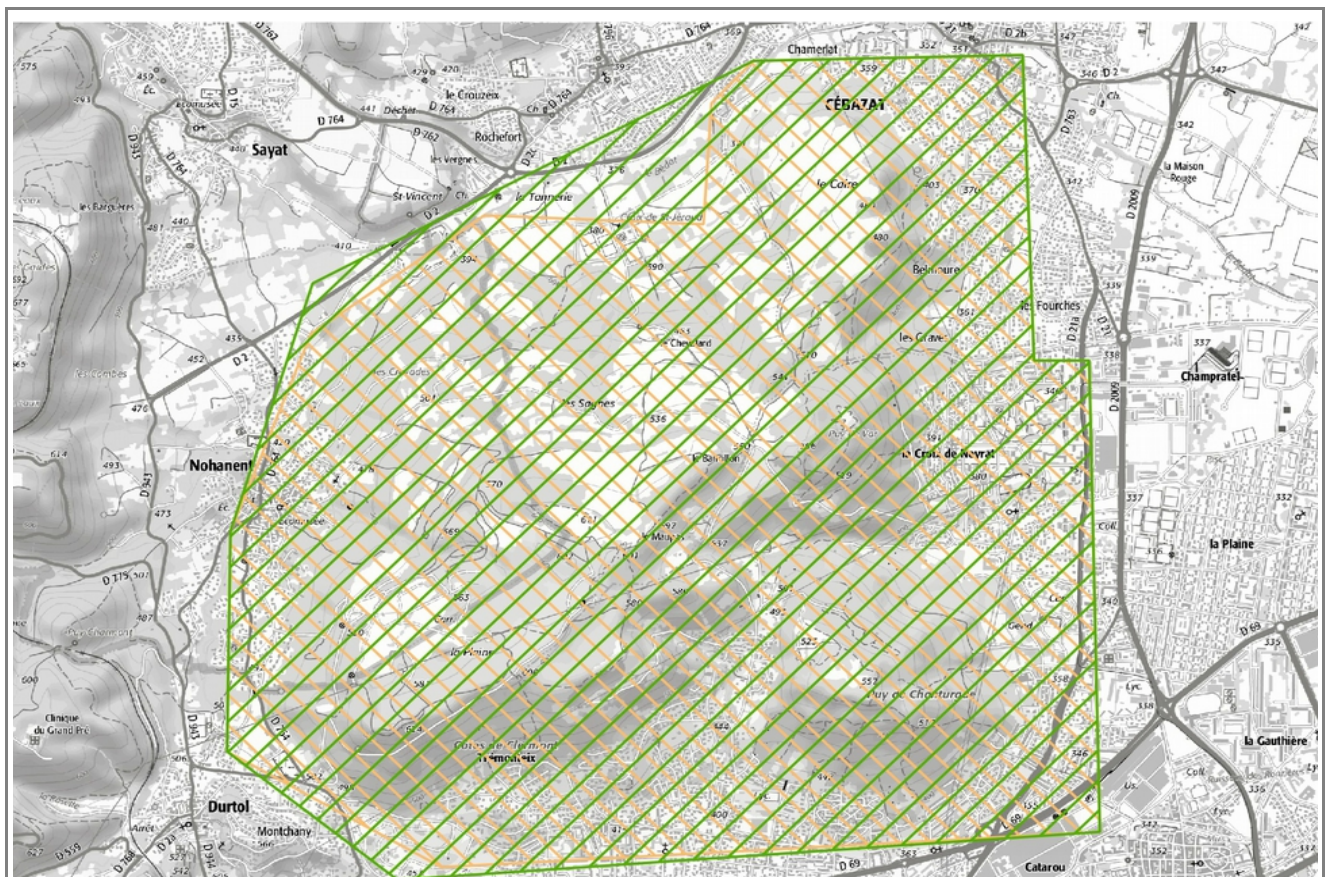
La convention, après accord du conseil d'administration de l'ASCOT, a été remise en main propre à M<sup>me</sup> Sandrine Tous le mardi 13 décembre (cette convention devait être retournée avant le 15 décembre). Il ne manquait plus que la signature du Président du CRAIG, le Préfet de Région Michel Delpuech.

Selon la convention, comme pour tout accord de ce type passé par le CRAIG, les données seront réservées exclusivement à l'ASCOT et à ses partenaires pendant deux ans, à partir de la date de livraison des données (cf. Article 3 – Modalités d'acquisition).

Il est important de préciser que l'ASCOT bénéficiera, tout comme le CEN, de la totalité des données pour l'ensemble du site des Côtes (et non pas seulement pour la partie financée correspondant à l'espace hors ENS).

L'ASCOT, n'ayant pas les compétences permettant de traiter les futures données, fournira celles-ci à qui le demandera (en accord avec le CEN), à la condition de nous informer des résultats obtenus et de citer l'ASCOT dans les rapports et publications faisant état ou s'étant servis des données LIDAR du site des Côtes.

**Notre but est en effet d'inciter les scientifiques, notamment les archéologues, à entreprendre de nouvelles recherches sur le site des Côtes.** Outre le CEN qui travaillera sur ses propres problématiques de l'ENS, nous comptons bien évidemment sur MM. Pierre Boivin et Bertrand Dousteysier. Nous contacterons associations, universitaires, chercheurs travaillant dans la région, spécialement dans les domaines archéologiques, géologiques et environnementaux.



*Périmètre du site des Côtes retenu pour le levé LIDAR, après concertation entre le CRAIG et l'ASCOT – À la première proposition du CRAIG, l'ASCOT a fait ajouter la vallée du Bédât au nord-ouest du massif et une partie manquante de Trémonteix au sud-ouest*

*Sandrine TOUS / CRAIG – octobre 2016*



## Promenade naturaliste sur les Côtes

Le billet Nature  
d'Yves Poss



*Séquoia malade*

Le sommet des Côtes, au dessus du quartier de la Glacière, offre une large vue sur Clermont. M'y promenant ces jours-ci, je contemplai la vue et méditai sur l'origine du monde : la ville est enserrée entre les deux coulées de lave nord et sud, dominée sur la droite par son dôme tutélaire, avec une motte centrale, dominée par la noire cathédrale.

Parmi les marqueurs plus récents du temps qui passe, au milieu des pointes de clocher, du château d'eau, d'immeubles-tours, se distinguent en contrebas, près de la Glacière quelques séquoias, monuments végétaux.

Plantés il y a peut-être un siècle, ils étaient promis à une longue existence : leurs lointains parents peuvent atteindre le millénaire, dans la Sierra Nevada californienne. Mais ce sont des arbres habitués aux nuages, à l'humidité atmosphérique. Ce qu'ils ne trouvent plus, plus assez, chez nous. L'un d'entre eux devient transparent, maladif, pourrait bien sécher sur pied : il témoigne du changement climatique.

Lequel est visible, aussi, sur nos Côtes, par l'arrivée et la multiplication des nids de chenille processionnaire sur les résineux : cette espèce de papillon nocturne s'est étendue, en quelques dizaines d'années, des rivages provençaux aux bords de la Seine, gagnant toute l'Auvergne après un contournement du Massif central par l'ouest.

Autre élément des changements globaux, l'irruption, déplorée, de plantes invasives : le chantier organisé l'automne dernier a tenté de freiner la multiplication du sénéçon du Cap sur nos Côtes (Chronique N° 103 p. 4). Mais ces modifications de notre flore pourront-elles être contenues ?

Chacun peut constater la dynamique végétale en cours, accompagnant la déshérence de ces espaces périurbains.

Le versant qui domine Durtol était une lande dans les années 1960 : en témoignent les photographies aériennes de l'époque. Il est actuellement couvert de chênes pubescents, en une forêt continue. Sur le plateau, l'installation des épineux, épine blanche (aubépine) et épine noire, surtout (prunellier), a suivi un abandon plus récent des pratiques agricoles : ce stade ne sera que provisoire, des arbres plus conséquents suivront.

Sur d'autres pentes apparaissent les genêts : le stade herbacé ne peut subsister que dans des conditions de sol inhospitalières aux autres végétaux.

La ville de Clermont vient de décider de classer nos Côtes comme espace naturel sensible, et a demandé au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne de lui proposer un plan de gestion. En associant les citoyens, usagers ou habitants. La démarche est engagée : quels pourront être les choix ?

Souhaitons-nous simplement que soit accompagnée la dynamique végétale en cours, en anticipant le changement climatique par une sélection progressive des espèces adaptées, par une assistance aux espèces rares, patrimoniales, protégées ?

Ou espérons-nous voir revenir les paysages qu'ont connus nos parents ou grands parents, ceux de nos souvenirs d'enfance, avec une destruction des broussailles, et une remise en culture, ou au moins en terrain de parcours pour des troupeaux ?



*Chenilles processionnaires*

Photographies d'Y. Poss / ASCOT - mars 2017



La proximité de la ville, de zones très urbanisées, pourrait faire demander l'aménagement d'un jardin urbain, d'un parc, d'un espace vert pour le loisir, les jeux, le pique-nique.

Mais il ne peut être exclu qu'il y ait une préférence pour le rétablissement d'une zone de nature à la mode ancienne, d'une *wilderness*, comme disent nos amis américains, sur ces terrains anthropisés où l'homme a vécu, travaillé, cultivé depuis au moins six mille ans.

Le plan de gestion tendra à répondre à la demande qui sera exprimée, pour tout ou partie de cet « espace naturel sensible ». La Ville devrait en organiser le débat dans le courant du printemps.

**Que voulons-nous faire de nos Côtes ?**

---

## Publication sur la chronologie du mobilier du second âge du Fer en Auvergne

Un ouvrage essentiel vient de paraître sous le titre « Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne ». Vingt-trois auteurs, archéologues professionnels, amateurs ou étudiants, numismates, tous spécialistes de la période laténienne (ou second âge du Fer), ont participé à l'écriture des différentes parties de la publication sous la direction de Christine Mennessier-Jouannet (cofondatrice de l'ARAFA, retraitée de l'INRAP) et de Yann Deberge (ARAFA / INRAP).

Il s'agit du premier volume consacré à la chronologie du mobilier laténien découvert sur l'ancien territoire des Arvernes (deux autres volumes, dédiés aux synthèses chronologiques, suivront). Il se base sur les résultats du Projet Collectif de recherche (PCR) « Chrono-typologie des mobiliers du second âge du Fer en Auvergne », mené de 1999 à 2003 sous la supervision de l'ARAFA. On y trouve 93 monographies ou notices correspondant à des ensembles de référence mis au jour lors de fouilles programmées (à partir des années 60) ou préventives (depuis les années 90).

Ces ensembles de référence correspondent à des ensembles clos : fosses, puits, caves, fossés, ensembles funéraires ou autres structures « dont les rejets ou dépôts ont été effectués en un temps limité et dont la composition paraissait homogène » (page 16). Ces différents ensembles, selon la typologie du mobilier découvert (céramique essentiellement mais aussi outils, parures, armes et ustensiles domestiques), couvrant plus de cinq siècles, sont classés en treize périodes s'échelonnant de 520-425 av. J.-C. (Hallstatt D3/La Tène A1) à 1-15 de notre ère (époque augustéenne récente).

Parmi les différents sites archéologiques figurant dans ce catalogue et faisant l'objet du plus de notices, on trouve les sites d' « Aulnat » – notamment Gandaillat, La Grande Borne –, l'*Oppidum* de Gondole et le plateau de « Gergovie ». Pour ce dernier site, on constate sans surprise que les structures retenues appartiennent toutes à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ou au tout début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (soit à La Tène D2B – vers 50-30/20 av. J.-C. – et à la période augustéenne). Quant au site de Corent, il ne figure que dans une seule monographie, basée sur les sols et couches d'occupation mis en évidence lors des premières fouilles effectuées sur la zone du sanctuaire en 1992 par Vincent Guichard et l'ARAFA (les recherches de Matthieu Poux ne sont donc pas prises en compte !).

Et le plateau des Côtes de Clermont ? Il ne fait l'objet d'aucune notice, ce qui est tout à fait logique dans le cas présent, les recherches de Paul Eychart n'ayant pas permis de mettre en évidence des ensembles clos. Ceci peut être dû aux méthodes de fouilles employées par Paul Eychart, à l'enregistrement assez peu précis des données (comparativement aux exigences et normes actuelles) mais aussi à la très forte érosion des terrains de la zone haute (où se trouve le *fanum*), secteur de loin le plus fouillé.

Il faut cependant signaler la présence du site archéologique de la vallée du Bédât, découvert en 2002 à l'emplacement actuel du bassin de rétention, au pied du versant nord-ouest du plateau des Côtes (cf. Chronique N° 101 p. 5) : deux fosses, situées sur la commune de Blanzat, datent en effet de la première période considérée (Hallstatt D3/La Tène A1) et font l'objet de la première notice !

➔ **« Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne / Volume 1 : Monographies des ensembles de référence »**, sous la direction de Christine Mennessier-Jouannet et Yann Deberge, 65<sup>e</sup> supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, diffusé par la FERACF, publié en partenariat avec l'ARAFA – 656 pages – 1<sup>er</sup> trimestre 2017 – prix : 45 €.

# Gergovie à l'INPI

## Projet d'un spectacle historique sur la bataille de Gergovie

« Gergovie » a été déposé en tant que marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

La marque « Gergovie » concerne ainsi 17 classes de produits et de services depuis son dépôt réalisé le 25 août 2015 (date de dépôt / enregistrement : 2015-08-25 sous le n° 4204998) dans des domaines très variés et éclectiques ([lien](#) sur le site de l'INPI).

Ceci va de la coutellerie à la joaillerie, des produits de l'imprimerie au cuir, des meubles aux ustensiles pour le ménage et la cuisine, du textile aux vêtements, des jeux et jouets à la viande, des café et thé aux bières, de la publicité au transport, de l'éducation aux services de restauration, soit, au total, 454 produits ou services. On y trouve en particulier le spectacle historique, l'attraction historique, le parc à thème historique, la reconstitution historique, le spectacle avec son et lumière et le spectacle avec feu d'artifice.

Le déposant et mandataire de ce dépôt de marque, M. Pierre-Édouard Morin, qui réside à Clermont et occupe un poste important dans l'industrie de la coutellerie thiernoise (directeur d'une manufacture produisant des couteaux Laguiole), a en effet fondé l'« Association Gergovie pour la mise en valeur de l'Histoire et du Patrimoine du Grand Clermont » (également dénommée « Association Gergovie - Grand Clermont ») dans le but de produire un grand spectacle historique relatant des épisodes de l'Histoire locale et tout spécialement celui de la bataille de Gergovie (à partir de l'été 2018 dans le meilleur des cas selon le principal intéressé). Le spectacle se déroulerait au pied du plateau de « Gergovie » sur un terrain dont la superficie devra être comprise entre 20 et 40 hectares.

Pour pouvoir réaliser ce spectacle, le budget nécessaire étant estimé à 100.000 euros au minimum, l'entrepreneur thiernois recherche le soutien de politiques et d'entreprises locales. Il lui faudrait également un grand nombre de bénévoles. Aux dires de M. Morin, au moins 150 personnes seraient nécessaires pour réaliser le spectacle (en décembre dernier, l'association comptait environ 60 adhérents).

Afin de mieux faire connaître son projet et d'attirer ainsi de nouveaux bénévoles, l'Association Gergovie - Grand Clermont avait organisé « LA MARCHE VERS GERGOVIE » sur le plateau du même nom le dimanche 24 avril 2016. Cette manifestation, qui consistait en randonnées et démonstrations de savoir-faire antique, a cependant été contrariée par le mauvais temps.

L'association a également créé la « Confrérie de Gergovie » dont la soirée fondatrice, attirant près de 100 personnes (selon La Montagne), s'est déroulée le 7 octobre dernier au château de Chazeron (commune de Loubeyrat, Puy-de-Dôme) : étaient notamment programmées deux interventions, l'une sur la bataille de Gergovie par MM. Daniel Leguet et Denis Tournonias, de l'Association du site de Gergovie, et l'autre par M. Laurent Lemoine, Maître de conférence en Histoire romaine à l'Université Blaise-Pascal.

Si le projet de spectacle historique de M. Morin se concrétise, comment s'articulera-t-il avec la valorisation du site de « Gergovie » portée par le Conseil départemental et les élus de l'ex-Gergovie-Val d'Allier ?

La nouvelle « Maison de Gergovie », élément moteur de cette valorisation, avec son musée flambant neuf qui fera la part belle aux reconstitutions virtuelles (ouverture de ses portes courant 2017), a en effet été conçue comme fer de lance du tourisme archéologique au niveau local. L'objectif affiché est d'atteindre les 50.000 visiteurs alors que l'ancien musée dépassait péniblement les 12.000 entrées (par exemple 12.590 en 2010 : source *Planète, lettre d'information des acteurs du tourisme du Puy-de-Dôme* N° 33, janvier 2012).

De même que le Conseil de développement du Grand Clermont (cf. Chronique N° 98 pp. 12-14), M. Morin pense pourtant que le projet actuel de valorisation du site de « Gergovie » manque d'ambition et voit plus grand, prenant en exemple le puy du Fou, Guédelon et le MuséoParc Alésia. Dans cette optique, il imagine également la construction d'un parc à thème historique d'ici cinq à dix ans.

L'ASCOT observe donc avec attention l'avancée du projet de spectacle de l'Association Gergovie - Grand Clermont et vous tiendra informer de ses suites.

*Sources écrites et radiophoniques : La Montagne (éditions des 21/01, 19/04, 15/09 et 09/10 2016) – Magazine Myrtille n° 22 (mars 2016) – Courriels (et fichiers joints) envoyés à l'ASCOT les 28/12/2015 et 18/03, 23/04, 31/07, 22/08, 09/09, 25/09 et 30/09 2016 par l'Association Gergovie-Grand Clermont – France Bleu Pays d'Auvergne du 07/12/2016 :*

[www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/et-si-vercingetorix-avait-son-parc-theme-1481084037](http://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/et-si-vercingetorix-avait-son-parc-theme-1481084037)

[www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-la-redaction-de-7h46/pays-d-auvergne/l-invite-de-la-redaction-de-7h46-48](http://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-la-redaction-de-7h46/pays-d-auvergne/l-invite-de-la-redaction-de-7h46-48)



# Histoire des Arvernes

## Hommage à Catucomartios

### **Présentation** (par Philippe Gras)

Jean-Marie Gondouin, membre de l'ASCOT, décédé en décembre dernier (cf. Brèves p. 18), s'intéressait, depuis plus de trente ans, à l'histoire antique et aux gaulois, notamment à travers la linguistique et la toponymie. Il y a deux ans, nous avons pu échanger lors de l'assemblée générale de l'ASCOT (le 17 avril 2015) et j'avais appris à cette occasion qu'il avait rédigé des textes à ce sujet, jamais publiés. Vivement intéressé, je lui avais alors demandé s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que certains de ses écrits fassent l'objet d'articles dans La Chronique de l'Oppidum. M'ayant donné son accord, Jean-Marie Gondouin m'envoyait quelques jours plus tard un très long texte (plus de dix-huit pages) sur l'Histoire de la Gaule et des Celtes/Gaulois, sobrement intitulé « Période celto-gauloise (-2500 à - 27) ».

S'il n'était pas possible de faire paraître le texte en l'état, même sectionné sur plusieurs numéros, ce dernier s'éloignant trop des problématiques archéologiques et historiques locales, une partie de ce texte, constituant une remarquable synthèse sur l'histoire des Arvernes, pouvait naturellement trouver sa place dans la Chronique. Malheureusement, ne manquant pas de matière et de sujets, j'avais jusqu'à présent repoussé à plus tard cette publication qui sort donc après le décès de Jean-Marie Gondouin et constitue de ce fait un hommage à celui-ci.

L'auteur m'avait demandé de ne jamais citer son nom, ses textes devant n'être signés que de son pseudonyme gaulois, « Catucomartios ». Ayant pris l'avis d'Yves Anglaret, ancien président de l'ASCOT et collègue de travail de Jean-Marie Gondouin (qui fut technicien chez Michelin), j'ai finalement pris la décision de révéler son nom, considérant que sa requête était seulement valable de son vivant, afin de lui rendre hommage.

Son texte, les paragraphes, les titres ont été respectés. Seules les avant-dernière et dernière parties ont été interverties pour un meilleur enchaînement. Quelques sections de phrase difficilement compréhensibles (mots en trop, venant sans doute d'une rédaction précédente de l'auteur), de rares fautes et un contresens ont toutefois été corrigées. La ponctuation a parfois été revue. Quant à la notation des dates d'avant notre ère, Catucomartios utilisant souvent le signe « - » avant l'année, elle a systématiquement été corrigée car elle est fautive ; par exemple, l'année 52 av. J.-C. ne peut s'écrire -52 puisqu'elle correspond à -51 (selon le comput utilisé en particulier par les astronomes). Nous avons donc remplacé le signe « - » par « av. J.-C. » ou « avant notre ère ».

Dans l'article suivant, on verra que l'Histoire des Arvernes ne se résume pas à l'année 52 av. J.-C. de la Guerre des Gaules, à l'épopée de Vercingétorix et encore moins à la bataille de Gergovie. Les Arvernes, un des peuples les plus puissants de la Gaule, le plus influent au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, apparaissent en effet bien plus tôt chez les auteurs grecs et latins et il s'agit de ce fait d'un des peuples gaulois sur lesquels nous sommes les mieux renseignés. Lors de la première conquête de la Gaule (125-121 av. J.-C.), celle du sud, la future « Narbonnaise », les armées romaines furent en effet confrontées à une coalition de peuples commandés par le roi arverne Bituitos, dont le père Luernos était connu pour son faste et son immense richesse, comme le rapporte au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. le philosophe et savant grec Posidonios d'Apamée, en se basant vraisemblablement sur la tradition orale transmise par les bardes arvernes. Les différentes sections de cet article sont les suivantes :

- ➔ L'empire arverne (page 3).
- ➔ L'hégémonie arverne et la monarchie (page 3).
- ➔ Une hégémonie et non un empire (page 3).
- ➔ Les sources de la puissance (page 4).
- ➔ Conquête et pacification de la Narbonnaise (page 5).
- ➔ La fin de l'hégémonie arverne (page 6).
- ➔ Les Arvernes de 121 av. J.-C. à Jules César : de la monarchie à un gouvernement aristocratique (page 6).
- ➔ Une hégémonie toujours recherchée (page 6).
- ➔ La cité arverne intégrée à l'empire romain : une nouvelle capitale (page 7).
- ➔ Le culte de Mercure (page 7).
- ➔ Des notables discrets et un peuple industriel (page 8).

## L'empire arverne

Pendant une grande partie du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère la Gaule vit une période de tranquillité relative. La civilisation de La Tène, plus homogène, gagne tout le territoire, y compris la partie méridionale. Une sorte d'unité politique commence à voir le jour sous l'égide des *Arvernes* et leur empire s'étend jusqu'à Narbonne, limité par le domaine des Phocéens.

Qui sont les Arvernes ? *Arverni* en latin, ils sont le plus puissant de tous les peuples de la Gaule centrale, qui s'oppose à plusieurs reprises à la puissance romaine. Les « *Arvernes* » ont légué leur nom à l'Auvergne. Ce nom signifierait « *ceux des vern* (aulne) ».

Ce peuple semble s'organiser autour de plusieurs capitales successives, ou tout au moins plusieurs centres de pouvoirs, vraisemblablement selon la famille dominante (?). Leur capitale semble avoir été les oppida de Corent et/ou de Gondole avant la guerre des Gaules, puis *Gergoïa* (Gergovie), sur un plateau dominant l'actuelle ville de Clermont-Ferrand. Les fouilles menées sur les sites de Corent et Gondole ont permis des découvertes exceptionnelles : sépultures collectives de chevaux et de cavaliers (peut-être liées à la guerre de 52 av. J.-C. ?), enceinte religieuse destinée aux banquets (oeuvres d'évergétisme<sup>1</sup> de la part des rois arvernes) avec temples, mobilier monétaire et restes d'offrandes (ossements animaux et amphores).

## L'hégémonie arverne et la monarchie

Il est très difficile de connaître un peuple de la protohistoire, car ainsi que les autres peuples gaulois de l'Antiquité, les Arvernes n'ont pas laissé de sources écrites. Ils ne sont donc connus que par les récits faits par les Grecs et les Romains. *Jules César* les fait connaître au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, mais les Arvernes apparaissent bien plus tôt dans l'histoire, dans les récits du grec *Posidonios*, puis lors de leur confrontation avec les Romains au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. *Posidonios*, voyageur en Gaule celtique du début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, en a recueilli des traditions antérieures. Bien que son œuvre se soit perdue, des extraits ont été sauvegardés par *Strabon*, *Diodore de Sicile* et *Athénée*. Dans son « *Histoire romaine* », *Appien d'Alexandrie* (en latin *Appianus*), historien grec né à la fin du I<sup>er</sup> siècle et mort sans doute après 161, nous permet de remonter jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il y a aussi *Tite-Live* (chapitre XXVII, 39) qui mentionne dans ce texte la présence des Arvernes, lors de la deuxième guerre punique : un ambassadeur arverne aurait fait bon accueil et guidé sur la côte languedocienne le carthaginois *Hasdrubal* qui venait appuyer *Hannibal* en Italie. Toutes ces sources littéraires sont marquées par les préjugés de leur époque, mais heureusement se confrontent aux enseignements de plus en plus riches livrés par l'archéologie.

Ainsi lorsque les Arvernes entrent dans l'histoire, vers 200/150 av. J.-C., ils constituent déjà un peuple identifié, politiquement puissant et organisé, dont l'entité culturelle est bien antérieure. L'archéologie confirme cette ancienneté : la céramique arverne est assez spécifique et présente des décors très élaborés remontant vraisemblablement au début du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

## Une hégémonie et non un empire

Des sources gréco-romaines affirment que le peuple arverne, au milieu du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, est une monarchie hégémonique, s'imposant aux peuples du centre et du sud de la Gaule. *Strabon* (IV, 2, 3), va beaucoup plus loin en affirmant que l'hégémonie arverne se serait étendue du Languedoc et du territoire *massaliote* jusqu'au Rhin et l'océan. Le terme grec d'hégémonie, ou de puissance a parfois été traduit par territoire, ou empire. Ainsi est née l'idée erronée, préfigurant l'unité nationale française, d'un empire arverne qui, au deuxième siècle, aurait eu une immense extension. Il n'en est rien. Il faut comprendre le passage de Strabon décrivant une hégémonie, comme une supériorité diplomatique, militaire et politique momentanée d'une cité, à l'image des hégémonies des cités d'Athènes, Sparte et Thèbes, connues dans l'histoire grecque classique. Il faut aussi se rappeler que les généraux romains qui ont vaincu les Arvernes avaient intérêt, après 121 av. J.-C., à amplifier leur puissance passée pour mieux faire ressortir leur gloire présente.

Il est incontestable qu'en Gaule à cette époque, les Arvernes étaient une puissance politique et militaire incontournable. Il est même probable qu'ils furent pendant une assez longue période la plus grande puissance de Gaule centrale, exploitant un vaste réseau d'alliances avec d'autres peuples plus ou moins puissants ou proches et exerçant une contrainte directe sur les petits peuples voisins, comme les *Gabales*, les *Vellaves*, les *Rutènes* ou les *Cadurces*. Cette hégémonie était d'ordre militaire et guerrière, la guerre jouant un rôle social et politique primordial dans les aristocraties gauloises. *Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu* a émis l'hypothèse que cette hégémonie pouvait

---

<sup>1</sup> L'évergétisme (ou, plus rare, évergésie) est un terme introduit au XX<sup>e</sup> siècle dans le lexique francophone par l'historien André Boulanger. Il dérive directement du verbe grec *εὐεργετέω* / *euergeteô* signifiant « *faire du bien* ». Dans sa définition originale, l'évergétisme consiste, pour les notables, à faire profiter la collectivité de leurs richesses. Il complète le clientélisme, lien individuel et personnel entre le patron et ses clients (*note de l'auteur*).

être perçue à travers les monnaies gauloises de cette époque. Si ses hypothèses ont été en partie corrigées, il n'en reste pas moins que la monnaie arverne est bien le reflet d'un peuple riche et prospère. Dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ces monnaies sont nettement individualisées. Leur iconographie est typique, le *statère* est élaboré à l'effigie d'*Apollon*, prestigieux modèle grec.

La richesse et la renommée des rois arvernes est alors à son comble, la prodigalité de *Luernos* ou *Lovernos*, contemporain de l'augure *Paul-Émile* (227-153 av. J.-C.), est légendaire. Régnant vers 160 avant notre ère, il est réputé pour sa générosité et le faste de ses réceptions, il incarne exactement le rôle du roi dans la société celtique qui est d'assurer la prospérité du royaume et de procéder à la redistribution des richesses. Son nom gaulois signifie « renard » et se retrouve en irlandais (*loarn*), en gallois (*leuyrn*) et en breton (*louarn*). Le philosophe grec *Posidonios*, faisant à cette époque de longs séjours en Gaule, le décrit comme voyageant sur un char d'argent, semant des pièces d'or sur son passage et conviant ses vassaux à de fastueux banquets.

Les princes arvernes donnent des fêtes grandioses sur des espaces de près de cinq cents hectares où sont amoncelées amphores de vin et cuves remplies de victuailles. Décrits par *Athénée* dans « *le banquet des sophistes* » relatant le voyage du grec *Posidonios*, ces festins pouvaient durer des jours. Par cet usage archaïque, les rois s'attachaient leurs vassaux. La poésie y était à l'honneur et *Athénée* ajoute qu'un poète avait reçu du roi *Bituitos* une bourse pleine d'or pour avoir improvisé un poème célébrant la générosité du souverain. L'historien *Camille Jullian* résume ainsi l'impression produite sur les Grecs par le royaume arverne : « *Le charme des vers, l'ivresse des repas, le foisonnement de l'or, les tumultes des grandes assemblées et par-dessus tout l'apothéose d'un héros vivant, voilà ce qu'égalait aux yeux des étrangers la royauté de Luern et de Bituit, et pour tout cela, cette monarchie arverne fut l'expression la plus complète de la vie et de l'humeur gauloises.* »

La monarchie arverne était un pouvoir charismatique fortement basé sur le prestige personnel gagné à la guerre et par la redistribution des richesses à la collectivité, dans des cérémonies soigneusement organisées. Les textes antiques nous montrent aussi l'importance des bardes dans ces occasions : leur talent était là pour relayer le pouvoir du roi, l'affirmer et le pérenniser. Le charisme gagné à la guerre pouvait se manifester par des têtes humaines coupées. Les textes grecs narrent la fierté des chefs gaulois exhibant les crânes des ennemis vaincus. Là encore, l'archéologie leur fait écho avec une céramique remarquable retrouvée à Aulnat où l'on voit le dessin d'un guerrier arverne à cheval, l'encolure de la monture ornée de têtes coupées. Le roi ne conserve son pouvoir qu'en affirmant sa puissance guerrière face aux autres aristocrates et en montrant sa générosité devant son peuple, soutien essentiel de son pouvoir.

La constitution et la pression de l'empire arverne sur le midi de la Gaule expliquent en partie l'incursion de Rome en Provence. La nécessité d'assurer les échanges entre l'Espagne et l'Italie du Nord par voie de terre, de façon constante avec un maximum de sécurité, et la conception agraire des Gracques par laquelle la République romaine poursuit une politique de colonisation devant procurer des terres nouvelles aux plébéiens, ont amplement favorisé cette conquête.

Les fouilles archéologiques récentes menées à Corent (Puy-de-Dôme) ont sans doute retrouvé un sanctuaire servant à ces banquets et certaines de ces distributions. Il consiste en un vaste espace quadrilatère d'environ cinquante mètres de côté, entouré d'une galerie couverte et d'une haute palissade. Quarante-huit poteaux soutenaient un portique de six mètres de large. Deux bâtiments jumeaux y étaient construits et l'on a retrouvé des cuves de libations, de nombreux restes animaux et du mobilier monétaire.

## Les sources de la puissance

Il est désormais clair que la puissance arverne était d'ordre démographique, agricole, technologique (poterie et techniques militaires) et métallurgique (transformation et travail des métaux). Les fouilles récentes de Corent, Gondole et « Aulnat » permettent d'estimer la population des Arvernes à 300.000 habitants. Comme dans les autres régions de Gaule, l'habitat s'organise au deuxième siècle avant Jésus-Christ en gros villages espacés et assez étendus, sauf dans la plaine très fertile de la Limagne où ils sont extrêmement proches et denses. Cela explique l'ampleur des troupes mobilisées par les rois arvernes et aussi la richesse de leur monnaie, en particulier celle d'or. Le territoire arverne n'est pas des plus aurifères, contrairement à celui des *Lémovices* leurs voisins et vassaux. L'or de monnayage arverne semble donc avoir été acquis par le versement de tributs, des échanges commerciaux, des prises de guerre et peut-être aussi par un mercenariat, s'éloignant parfois très loin de la Gaule. Cependant la puissance militaire et diplomatique arverne fut mise à mal par les victoires romaines de 124 à 121 av. J.-C., où *Bituitos* ou *Betultich*, *Betultus*, *Bituit*, successeur vers 130 av. J.-C. de *Luernios*, fut vaincu et capturé par les Romains en 121 av. J.-C. « *Bitu* », la racine de son nom, signifierait « monde ». De cette défaite des Arvernes naît la *Provincia Romana* rebaptisée plus tard sous l'empereur *Auguste* en *Narbonnaise*.

*Bituit* est connu de ses adversaires, les Romains et des Grecs qui l'ont approché pour sa puissance et sa richesse. Son armée compte jusqu'à 200.000 soldats, précédée de porte-enseigne à l'effigie du sanglier. Les chefs, suivis de



meutes de chiens de guerre, paraded dans des chars plaqués d'argent, revêtus d'or et de pourpre qui décorait également leurs armes.

## Conquête et pacification de la Narbonnaise

L'état fragmentaire des sources et leur caractère difficilement conciliable, voire contradictoire, rend le récit de la confrontation de **Bituitos** avec les Romains en partie incertain. En 125 av. J.-C., appelés à l'aide par les **Massaliotes** contre les **Salyens**, les Romains ouvrent des campagnes militaires en Gaule du sud. Assez rapidement la zone de belligérance s'étend par contiguïté, engageant des peuples puissants comme les **Voconces** suivis des **Allobroges** et leurs alliés les Arvernes, ces derniers en position d'hégémonie principale sur la Gaule.

En 122 av. J.-C., le consul **Gnaeus Domitius Ahenobarbus** pénètre en Gaule avec son armée. Les chefs **Salyens** se réfugient chez les **Allobroges**. **Bituitos** envoie alors une « **ambacta** » (ambassade) à **Domitius Ahenobarbus**, afin d'obtenir une paix. **Appien d'Alexandrie** nous a décrit cette fastueuse **ambacta**, avec chiens de garde et bardes, bien qu'il identifie **Bituitos** de manière erronée au roi des **Allobroges**. **Domitius Ahenobarbus** refuse de traiter. Ces deux campagnes successives aboutissent à la fondation de la forteresse romaine d'**Aquae-Sextiae** (Aix-en-Provence).



Carte des Gaules : de la conquête de « La Narbonnaise » par Rome en 125-121 av. J.-C. à la conquête césarienne et la réforme d'Agrippa

Une seconde armée, commandée par **Fabius Maximus**, rejoint celle de **Domitius Ahenobarbus** qui, ensemble alliés aux **Éduens**, battent Les Gaulois en 121 av. J.-C. D'abord les **Allobroges** sur la Sorgue par **Domitius**, puis les troupes de **Bituitos** dans une bataille que l'on localise à proximité du confluent du Rhône et de l'Isère, près de Bollène. Selon **Strabon**, **Bituitos** et ses alliés avaient rassemblé 200.000 hommes dont de nombreux archers **rutènes**. Les Gaulois marchent alors contre le consul **Quintus Fabius Maximus** à la tête de trente mille hommes accompagnés d'éléphants, auquel ils livrent bataille au confluent où ils sont vaincus. Les deux chefs romains exposent des trophées sur les lieux de leur victoire, toute nouvelle coutume des Romains.

Après sa défaite, **Bituitos** tente de négocier. À cette fin il conseille aux **Allobroges** de se rendre à **Quintus Fabius Maximus** et envisage de faire de même. Ce faisant, il irrite **Domitius**, encore en Gaule, qui voit sa victoire déniée au profit de son collègue. Selon **Valère Maxime**, prétextant une entrevue, **Domitius** rencontre **Bituitos** et le fait prisonnier. Selon le résumé de **Tite-Live** c'est après s'être rendu en ambassade au sénat qu'il aurait été capturé. Le roi arverne est alors emmené à Rome en triomphe. Il aurait été, selon **Florus**, l'élément le plus spectaculaire du triomphe avec ses armes bariolées, son char d'argent dans son équipage de combat. Le Sénat, ne voulant pas approuver l'acte de trahison de **Domitius**, mais craignant par ailleurs **Bituitos**, décide, selon **Valère Maxime**, qu'il ne devra plus retourner dans son pays mais qu'il restera avec son fils **Congentiatos** en détention libre dans la ville d'Albe. La raison d'état l'emportait sur la **fides** (bonne foi) romaine.

## La fin de l'hégémonie arverne

Cette défaite des Arvernes induit le caractère définitif de la présence romaine en Gaule du sud, future province de **Gaule narbonnaise**. Les **Allobroges** entrèrent dans la domination romaine, la puissance Arverne fut brisée et la monarchie ne tarda pas à être remplacée par une assemblée de magistrats, une partie du pays des **Rutènes** se trouva comprise, sous le nom de **Rutènes provinciaux**, dans la **Provincia Romana**, qui s'étendit jusqu'au Tarn. Les campagnes de pacification de **Domitius**, couronnées par la fondation de **Narbo-Martius** (Narbonne) en 118 av. J.-C., permettent la réorganisation du territoire à la convenance des envahisseurs romains.

## Les Arvernes de 121 av. J.-C. à Jules César (De la monarchie à un gouvernement aristocratique)

Si les victoires romaines de la fin du deuxième siècle ont sonné la fin l'hégémonie arverne, elles n'ont cependant pas mis fin ni à la puissance, ni à l'indépendance de la cité qui n'a cessé qu'avec la guerre des Gaules.

L'exil de **Bituitos** et de son fils, après la défaite de 121 av. J.-C., a sans doute eu des conséquences politiques importantes, la royauté ayant, comme pour bien d'autres peuples celtes à cette époque, cédé la place à un gouvernement aristocratique. Au premier siècle avant l'ère chrétienne, les Arvernes étaient dirigés par un **vergobret** à la tête d'une assemblée de magistrats ainsi que chez d'autres peuples gaulois. Cette montée en puissance de l'aristocratie a vraisemblablement correspondu à une concentration relative de la propriété foncière au profit des plus riches (voir ci-dessous). Le grand nombre de monnaies arvernes comportant des noms différents de personnages et la mobilité du peuplement laissent à penser que le pouvoir politique au premier siècle était à la fois instable et disputé. Toujours est-il que ce régime aristocratique ne faisait pas l'unanimité et que les partisans d'une royauté populaire étaient sans doute encore nombreux. Les tensions politiques restaient très fortes. Vers 68 avant notre ère, **Celtillus** ou **Celtill**, père de celui qui allait être nommé **Vercingétorix**, occupant en Gaule, selon **César**, la fonction de **principat**, ou peut-être **vergobret** du peuple Arverne, est le chef d'un des principaux clans arvernes, opposé à Rome à la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Selon **César**, se sentant en position de puissance, il veut restaurer la royauté à son profit, alors que les Arvernes avaient, comme la grande majorité des peuples gaulois du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, opté pour un gouvernement aristocratique proche de la magistrature électorale romaine. Il est condamné à mort, puis brûlé vif avec sa femme dans un mannequin d'osier, par les chefs de la Cité<sup>1</sup>. Il est possible que son frère, **Gobanitos**, ait contribué à la sentence. Ce rejet de la monarchie se comprend par la crainte d'une dénonciation du traité de paix, passé avec Rome, source de paix et de profit pour ce peuple depuis soixante ans.

## Une hégémonie toujours recherchée

Au début de son récit de *la guerre des Gaules*, **César** nous apprend que les Arvernes prétendaient encore à une puissance militaire et diplomatique en Gaule. Depuis 121 av. J.-C., ils avaient pour rivaux les **Éduens**. Dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, **César** relate comment ces derniers ont été vaincus par les Germains d'**Arioviste**, les Arvernes n'en profitant pas pour asseoir leur hégémonie, peut-être à cause de dissensions intérieures, ou qu'ils se contentèrent de la faiblesse passagère de l'ennemi ? Toujours est-il, que face à **César**, ils ont

---

<sup>1</sup> Même si César décrit ce mode de mise à mort, il ne nous dit pas comment **Celtillus** fut exécuté, ni que sa femme le fut avec lui. Ces assertions de l'auteur doivent donc être comprises comme de simples hypothèses (NDLR).

d'abord observé une prudente neutralité. La guerre des Gaules est d'abord et avant tout, un conflit politique entre Gaulois.

Lors de la dernière partie de la guerre des Gaules, **Vercingétorix** (nom signifiant « *chef suprême des guerriers* »), noble arverne et fils de **Celtulos**, revendique pour lui la royauté. Il se heurte, comme son père, aux aristocrates, notamment son oncle **Gobanitos**. Il prend la fuite et s'appuie sur le peuple des campagnes pour s'imposer et prendre alors le titre de roi. Lorsque César vient, après ce changement politique obtenu, le défier en Auvergne au pied de son **dunos (oppidum)** de **Gergoia**, il le repousse. À **Avaricos** (Bourges)<sup>1</sup>, il obtient le titre de **Vercingétorix** et prend la tête de la coalition gauloise contre **César**, en ayant soin de demander à tous les peuples gaulois engagés de lui envoyer des otages issus de leur aristocratie.

Malgré cette précaution, les différents rois des peuples engagés n'en font qu'à leur tête, dans la plus grande anarchie et **Vercingétorix** se retrouve enfermé dans **Alésia** avec quelques 80.000 guerriers. Devant le blocus établi par les 55.000 légionnaires romains, qui, malgré l'arrivée tardive de renforts gaulois, n'a pu être brisé, ses compagnons étant sur le point de mourir de faim, **Vercingétorix** se constitue prisonnier. Ayant demandé à **César** la vie sauve pour ses hommes, celui-ci fait preuve de clémence et de sens politique en ménageant les Arvernes et en leur rendant vingt mille prisonniers. Sans nul doute il voulait par ce geste s'appuyer sur une partie de l'aristocratie qui, antérieurement, lui avait été favorable. Les Arvernes retrouvent donc un gouvernement dirigé par le **vergobret Epasnactos** et une assemblée de magistrats et de notables. Décrit comme un grand ami de Rome par César, il nous est aussi connu par des monnaies marquées **EPAD**, dont un très grand nombre a été retrouvé à **Gergovie**. **Epasnactos** a prouvé sa fidélité à Rome en livrant à **César** le chef **cadurce, Luctérios**.

## La cité arverne intégrée à l'empire romain (Une nouvelle capitale)

La cité des Arvernes est alors intégrée, sous l'empereur romain **Auguste**, à la nouvelle province d'Aquitaine. Elle semble alors avoir connu une certaine prospérité. Sa capitale, nommée par **Strabon** **Nemossos**, est renommée, au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, en **Augustonemetum**, actuelle Clermont-Ferrand. Le siècle d'**Auguste** marque une époque de relative rupture avec l'urbanisme antique qui se réorganise selon le plan orthogonal des **urbs** romaines. Le terme de **urbs** (féminin) **urbis** (pluriel) désigne dans l'Antiquité romaine une ville. Il est important de ne pas le confondre avec le mot « **polis** », qui désigne une cité, c'est-à-dire la ville et le territoire qui lui est associé. Lorsqu'il est employé avec une majuscule, l'**Urbs** désigne alors "*la ville d'entre toutes les villes*", autrement dit : **Rome**. Aujourd'hui un seul vestige antique, celui d'un temple imposant, qui pourrait être à l'origine de la fondation de la ville d'**Augustonemetum**, est encore visible dans l'actuel quartier de Jaude à Clermont-Ferrand, il s'agit du **Vasso Galate** ou **Vasso Jaude** ou **Mur des Sarrazins**, ainsi renommé à l'époque médiévale.

Des établissements thermaux ont été retrouvés à proximité de Clermont-Ferrand, à Royat et à Chamalières où un sanctuaire associé à des sources a conservé de très nombreux ex-voto, aujourd'hui visibles<sup>2</sup> au musée **Bargoin** de Clermont-Ferrand, avec l'une des plus longues inscriptions en langue gauloise.

Il y a continuité avec le passé, la romanisation se bâtit sur le passé gaulois et non à côté de lui. Ainsi le sanctuaire de Corent est réaménagé sur la base du plan antérieur, avec des techniques de construction romaine. Un **fanum** est élevé, en plus des deux petits temples. L'abandon de Corent pour Gergovie, puis pour Clermont, ne signifie pas nécessairement la fin du rôle religieux de ce sanctuaire.

## Le culte de Mercure

Durant le I<sup>er</sup> siècle, la cité se dote d'un riche temple dédié au **Mercuré gaulois**, correspondant sans doute à celui dont les vestiges ont été retrouvés au sommet du Puy de Dôme. **Plinie l'Ancien** nous a décrit la statue colossale érigée pour ce sanctuaire par le sculpteur **Zénodore**. Il est possible que ce soit aussi le sanctuaire de **Vasso Galate** dont parle Grégoire de Tours. Selon ce dernier, il aurait été pillé et incendié par les **Alamans** menés par le roi **Chrocus** en 259.

L'intérêt pour la statue antique de **Zénodore** a été relancé en avril 2007 par la découverte, au sud de la ville antique d'**Augustonemetum**, d'un pied de statue monumentale de grande dimension (60 cm, soit une statue de 4 mètres environ) réalisé avec une qualité exceptionnelle<sup>3</sup>. Si rien n'indique qu'il s'agisse d'un fragment de la statue de Zénodore, cette découverte témoigne de la présence d'une grande statuaire de qualité dans la capitale arverne à l'époque romaine.

---

<sup>1</sup> Le siège et la bataille d'*Avaricum* ont eu lieu avant l'épisode de Gergovie (NDLR).

<sup>2</sup> La salle des ex-voto est actuellement fermée (NDLR).

<sup>3</sup> Visible au musée Bargoin dans la nouvelle exposition permanente que nous avons évoquée dans *La Chronique de l'Oppidum* N° 103 pages 1 et 2 (NDLR).



Le *Mercur* arverne était l'héritier direct du *dieu gaulois Lug*. Des inscriptions, trouvées en des sites parfois très éloignés de l'Auvergne, le qualifient d'*Arvernus* ou d'*Arvernorix*.

## Des notables discrets et un peuple industriels

Peu d'Arvernes sont connus sous l'empire, et si certains intègrent l'*ordre équestre* ou l'*ordre sénatorial*, ils nous sont restés inconnus. Au troisième siècle nous savons qu'un notable arverne avait des liens avec le puissant *Timésithée*. À la fin de l'antiquité cependant, le personnage de *Sidoine Apollinaire* évêque montre l'importance et la richesse de la noblesse arverne et ses liens avec Rome.

Les prospections archéologiques récentes menées autour de Clermont-Ferrand ont fait apparaître un dense réseau de domaines agricoles qui structurait l'espace rural de la Limagne et fut mis en place au I<sup>er</sup> siècle. Ne pas oublier que les suffixes « *atos* » et « *acos* » en langue gauloise signifiaient : *domaine fermé pour atos* (« *at* » actuellement) et *domaine ouvert pour acos* (« *ac* » actuellement). Au cours du temps les suffixes gaulois « *at* » ou « *ac* » ont, dans d'autres régions françaises, évolué en « *ay* » ou « *ey* ». D'autres suffixes signifiant le domaine agricole nous sont venus du latin ou du germanique comme « *court* » (latin : *cortem*), « *ville* » (latin : *villae*), « *ange* » (germanique : *inge*). À noter que les suffixes « *eil* » ou « *euil* » viennent du terme gaulois « *iolo* » qui signifie : *clairière défrichée*.

De très nombreux *atos* ou *acos* ont été identifiés dans un rayon de 20 à 30 km de la ville, avec des densités fortes pour les terres les plus fertiles, attestant d'une intense mise en valeur agricole et d'une occupation démographique importante. Un assez grand nombre de ces domaines reprennent en fait l'emplacement d'une exploitation de l'époque de *La Tène*. D'autres indices de continuité existent ; il semblerait en fait qu'au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, une période de concentration des propriétés rurales ait eu lieu. Il y aurait donc eu une relative continuité sociale des élites arvernes entre la fin de la période de l'indépendance et l'époque romaine.

Par ailleurs, la production agricole semble avoir pris une importance plus grande au I<sup>er</sup> siècle, la période précédente témoignant de pratiques à dominante pastorale. La production était sans doute d'abord tournée vers les céréales ainsi que peut le laisser penser la découverte d'un moulin hydraulique aux Martres de Veyre. La présence d'amphores rend plausible les échanges commerciaux avec le Sud pour l'acheminement des huiles, des vins ou des grains. Les densités maximales de domaines ruraux semblent atteintes au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Une assez forte continuité est cependant notée dans l'occupation des *villae*, en particulier pour les plus riches, qui se maintiennent au Bas Empire et même parfois au Haut Moyen Âge.

À la fin du I<sup>er</sup> siècle, les ateliers de céramique de *Lezoux*, déjà actifs du temps de l'indépendance des Arvernes, connaissent un succès considérable et exportent leur céramique sigillée dans une grande partie du monde romain, à l'image d'autres ateliers céramiques gaulois comme celui de *La Graufesenque*. *La Graufesenque* est un site archéologique situé sur la commune de Millau à deux kilomètres de la ville, dans une petite plaine alluviale formée à la jonction du Tarn et de la Dourbie, sur le territoire des *Rutènes*. Le lieu était appelé *Condatomagus* (*condate* = confluent ; *magus* = marché). Son développement est dû en partie à une production très importante de céramique inspirée de modèles italiens. Les formes de ces céramiques, les signatures des potiers, sont des indices précieux pour les archéologues, notamment pour dater le site où les céramiques furent retrouvées.

Ces témoignages d'une prospérité incontestable, d'une romanisation importante et d'une bonne insertion dans les échanges qui animaient l'empire rendent donc d'autant plus énigmatique notre faible connaissance des élites de la cité arverne sous l'empire. Mais c'est aussi le cas pour une grande majorité de cités gauloises.



*Travaux de « reconstruction » d'une partie de l'angle sud-est du temple de Mercure (sommet du Puy de Dôme)*

*Photographie de P. Gras / ASCOT – novembre 2014*

## **BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVE**

### **Jacques Chastaing, Jean-Marie Gondouin : disparition de deux amis de l'ASCOT**

Jacques Chastaing nous a quittés subitement à 69 ans le 19 novembre. C'était un ami chaleureux qui aimait la vie et partager les bons moments : « L'amitié réchauffe le cœur » aurait pu être sa devise. Généreux, il a été pour l'ASCOT une aide financière appréciable lors de l'achat des parcelles de terrain sur les Côtes. Nos meilleures pensées, dans ce moment difficile, vont à « Marie Lou », son épouse.

Jean-Marie Gondouin est décédé en décembre. L'ASCOT présente à sa famille ses sincères condoléances. Venu d'Orléans, il s'était très vite adapté à la vie auvergnate en se découvrant notamment une passion pour l'histoire des Celtes, l'étude de la langue gauloise (voir pages 11 à 17) et l'archéologie des Côtes. Jean-Marie nous laisse un bon souvenir. Il était discret tout en apportant son soutien régulier à l'ASCOT.

### **Kléber Rossillon Chevalier des Arts et des Lettres**

Kléber Rossillon, ex-président de la FNASSEM (Fédération nationale des associations de sauvegarde du patrimoine), renommée Fédération Patrimoine-Environnement, à laquelle l'ASCOT est adhérente, et dirigeant de la société Kléber Rossillon dont l'activité est la gestion de sites patrimoniaux, culturels et touristiques (le dernier venu étant le château de Murol !) a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres pour son œuvre dans la mise en valeur du patrimoine. M. Jacques Perot, Conservateur général honoraire du patrimoine, lui a remis la décoration au nom du Ministre de la Culture et de la Communication.

La cérémonie s'est déroulée le mercredi 25 janvier en soirée au musée de Montmartre, géré depuis 2011 par la société Kléber Rossillon. Lors de son discours, Kléber Rossillon a notamment évoqué les quatre personnes l'ayant le plus marqué dans le domaine du patrimoine : parmi elles Paul Eychart « *un des plus grands archéologues du XX<sup>e</sup> siècle* » ! Vu le grand nombre d'historiens, archéologues, architectes et autres professionnels du patrimoine que Kléber Rossillon a rencontré depuis plus de trente ans, le choix de Paul nous a fait chaud au cœur.

Il est bon de rappeler que la FNASSEM, sous la présidence de Kléber Rossillon, fut aux côtés de l'ASCOT dans sa lutte contre la carrière et que son implication y fut déterminante. Il convient également de se souvenir de l'importante contribution financière de la FNASSEM pour l'élaboration du site [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr), mis en ligne début 2006.

### **Incendie sur la zone Natura 2000 du puy de Var !**

Le jeudi 23 février, un incendie s'est déclaré près du sommet du puy de Var, précisément sur son flanc est où se trouve la zone Natura 2000. Un à deux hectares ont brûlé dont des pelouses à orchidées (Orchis pyramidal, Ophrys araignée, Ophrys abeille...). Depuis trois ans, le phénomène est récurrent sur ce même secteur, ce qui laisse perplexe... Quel est donc l'origine de ces incendies et comme ceux-ci sont sans doute volontaires, quel peut en être l'intérêt ? S'agit-il d'un pyromane ? Quoiqu'il en soit, la nature reprendra vite ses droits. Les orchidées, par exemple, qui sont des plantes à bulbe, refleuriront, même si ce n'est pas pour cette année...



*Vue sur la partie incendiée du puy de Var  
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - mars 2017*



*Orchis pyramidal  
Photographie d' Y. Poss / ASCOT  
mai 2016*



## Écoeurant...

Quelques mois après l'opération de nettoyage du 21 novembre organisé par le CEN, à laquelle les étudiants du lycée de Rochefort-Montagne et l'ASCOT avaient participé (cf. Chronique précédente p. 4-5), nous constatons que les mauvaises habitudes reprennent malheureusement très rapidement, les gravats ayant refait leur apparition à proximité de l'ancienne carrière de Chanturgue.

Pour remédier à ces agissements inciviques, des mesures efficaces doivent impérativement être prises par la mairie de Clermont-Ferrand et transcrites dans le futur plan de gestion de l'ENS. Une surveillance régulière s'impose, avec à la clé des amendes au montant fortement dissuasif pour les contrevenants. Les personnes qui nettoient et valorisent ainsi le site des Côtes en ont assez que leur action soit toujours un éternel recommencement, en ont marre de ramasser la m... de ceux qui se débarrassent de leurs ordures et de leurs gravats en toute impunité !

À ce sujet, **un nouveau chantier de nettoyage, toujours organisé par le CEN, aura lieu dans la semaine du 9 mai** sur un secteur ne relevant pas de l'ENS mais qui est néanmoins un « haut lieu » des décharges sauvages ; il s'agit des abords de la route d'accès menant à la tour hertzienne (cf. Chronique N° 70 p. 17). Les adhérents et sympathisants de l'ASCOT qui voudraient participer à ce chantier trouveront des précisions, le moment venu, dans la partie « Actualités » du site [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr) (« Dernières infos » sur la page d'accueil).



*Panneau se trouvant à 50 m des gravats !  
Depuis plus de 30 ans, les municipalités se succèdent  
et on constate une même incapacité  
à faire respecter le règlement*

*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – mars 2017*

## Mise en réseau ?

Dans le dernier numéro du journal d'information du Conseil départemental « Puy-de-Dôme en mouvement Le magazine des Puydômois » (mars 2017 – N° 72), figure une brève intitulée « Le puydômois ...et les vestiges gallo-romains » (cf. « Bloc-notes » p. 25). Elle mérite, selon nous, d'être citée *in extenso* :

*« Passionné d'histoire, le Puydômois est fier de la richesse archéologique de son département et ne rate pas une occasion de faire découvrir à ses amis le plateau de Gergovie, le temple de Mercure, le site de Corent ou les musées de Lezoux et Voingt... Mais comme il n'est pas chauvin, il apprécie tout autant les formidables vestiges gallo-romains de ses voisins rhônalpins : le parc archéologique de Lyon-Fourvière, le théâtre antique de Vienne, le musée de Saint-Romain-en-Gal, le site d'Alba-la-Romaine, etc. A l'heure de la fusion entre les deux régions, le Puydômois se prend à rêver d'un rapprochement entre la capitale des Arvernes et la capitale des Gaules pour une mise en réseau des sites archéologiques auvergnats et rhônalpins... Pour le plus grand bénéfice de l'attractivité de nos territoires ! »*

Nous ferons simplement les deux remarques suivantes :

- La richesse archéologique (visible ou évoquée) du département ne se limite pas aux sites et musées signalés, c'est-à-dire à ceux gérés par le Conseil départemental ou subventionnés par le Département (quand bien même il s'agit de sites archéologiques majeurs) ! Cette liste « oublie » en effet le Musée Bargoin, le site des Côtes, ainsi que les rares vestiges gallo-romains de l'agglomération clermontoise : « mur des Sarrasins » de Jaude, mur du théâtre de Montaudou, piscine thermale de Royat-Chamalières, voie romaine de Chamalières-Villars et sanctuaire des Côtes !
- Vouloir mettre en réseau les sites puydômois avec des sites distants de plusieurs centaines de kilomètres paraît une réelle gageure quand on n'a pas la volonté de le faire avec des sites éloignés de quelques kilomètres (au maximum une trentaine de kilomètres depuis le musée de Lezoux). Une orientation du SCoT du Grand Clermont, que le Conseil départemental (sous son ancienne dénomination de Conseil général) a signé, **préconise pourtant la complémentarité (autrement dit la mise en réseau) des sites archéologiques suivants : Gergovie, musée de Lezoux, temple de Mercure, musée Bargoin et site des Côtes !** (cf. DOG du SCoT p. 39).

Dans ce même numéro, vous trouverez également un dossier intéressant sur les 10 ans du musée départemental de la céramique de Lezoux.



# Assemblée générale 2017 de l'ASCOT

**Samedi 25 mars à 17 h 30**



**Salle Abbé Prévost - 119 rue Abbé Prévost  
Quartier de La Glacière à Clermont-Ferrand**



## Programme

- ◆ Accueil des adhérents et des invités, prise des cotisations.
- ◆ Rapports moral, d'activités et financier + votes.
- ◆ Présentation et élection des candidats au conseil d'administration.
- ◆ Parole aux invités, échanges avec les adhérents.

Vers 19 h 45, l'assemblée générale sera suivie d'une conférence-diaporama  
de M. Pierre BOIVIN de l'Université Clermont Auvergne  
Laboratoire Magmas et Volcans - CNRS

**« Technologie LIDAR : une révolution pour la prospection archéologique »**



*Buffet et pot de l'amitié clôtureront la réunion*

## **« La Chronique de L'Oppidum » N° 104 - Mars 2017**

*Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.*

Ont collaboré à ce numéro :

*Auteurs des textes : Éditorial : Inacceptable ! (Jean-Louis Amblard) / Formidable ! Un levé LIDAR pour le site des Côtes ! (Philippe Gras) / Le billet Nature d'Yves Poss : Promenade naturaliste sur les Côtes (Yves Poss) / Publication sur la Chronologie du mobilier du second âge du Fer en Auvergne (Philippe Gras) / Gergovie à l'INPI (Philippe Gras) / Présentation d'« Histoire des Arvernes » (Philippe Gras) / Histoire des Arvernes (Jean-Marie Gondouin alias Catucomartios) / Brèves : Jacques Chastaing, Jean-Marie Gondouin : disparition de deux amis de l'ASCOT (Yves Anglaret) – Kléber Rossillon Chevalier des Arts et des Lettres (Philippe Gras) – Incendie sur la zone Natura 2000 du puy de Var ! (Philippe Gras, Jean-Louis Amblard) – Écoeurant... (Jean-Louis Amblard, Philippe Gras) – Mise en réseau ? (Philippe Gras) /// Réalisation informatique : Philippe Gras.*

### **Adhésion à l'ASCOT**

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

**Adhésion annuelle : 20 €**

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue  
aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

**Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur**

